LA GUERRE EN ASIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Enfin, en ce qui concerne l'aviation, Nankin a mis sur pied un plan triennal qui prévoit la fabrication d'une flotte aérienne puissante.

LES AMBASSADEURS D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE SALUENT L'ENTRÉE EN GUERRE DE LA CHINE

Nankin, 12. — M. Stahmer, qui a exercé jusqu'au début de cette année, les fonctions d'ambassadeur d'Allemagne à Nankin, a pris la parole lundi soir au cours d'une émission radiophonique nippo-germano-italo-mandchoue. Il a exprimé se jous que la Chine se soit mise de son propre chef aux côtés du Japon dans la guerre contre l'Angleterre et les Etats-Unis et qu'elle ait ainsi accepté résolument de mener la lutte contre ces mêmes ennemis que l'Allemagne, l'Italie et leurs alliés combattent en Europe depuis des années déjà. La Chine a pris la ferme décision de ne plus être un jouet aux mains des politiciens et des ploutocrates anglais et américains. Elle veut collaborer vigoureusement à la reconstruction de l'Asie orientale. Par cette décision, la Chine ne se range pas seulement aux côtés des Nippons et des peuples de l'Asie orientale, mais encore de ceux de l'Allemagne.

« Nous poursuivons un même but, dit M. Stahmer, celui de nous libérer de l'oppression anglo-américaine et de régler librement notre vie particulière ».

L'ambassadeur Stahmer termina en affirmant sa foi dans la victoire.

M. Chigemitsu, ambassadeur nippon, dit que le gouvernement national chinois avait compris le sens de la guerre en Asie orientale : l'expulsion de l'Angleterre et des Etats-Unis de ces régions, et l'élaboration d'une Asie orientale nouvelle, libre et plus grande. C'est pourquoi le gouvernement national combat maintenant aux côté du Japon.

Le marquis Taliani, ambassadeur italien, a évoqué la vieille amitié sino-italienne et déclare que le fascisme, la prémonition politique de Mussolini et l'œuvre du comte Ciano, avaient développé la confiance en une collaboration de plus en plus étroite contre le danger commun du communisme qui, en liaison avec les ploutocraties anglo-saxonnes, menaçait le Japon, l'Italie et l'Allemagne. Il a terminé en disant que l'Italie, l'Allemagne et le Japon saluaient l'alliance chinoise sur le chemin de la victoire pour une paix juste et un avenir heureux.

Un geste vide de sens

Tokio, 12. — Dans les milieux politiques japonais, on constate que les accords anglo et americano-chinois en vue de l'abolition des droits ex-territoriaux, ne constituent qu'un geste vide de sens, les concessions dérangères se trouvant d'ores et déjà en la possession des asiatiques. On ajoute que, visiblement, les Anglo-Saxons, par la signature de ces conventions superflues, ont voulu donner à Tchoung-King une compensation pour l'insuffisance des fournitures de materiel.

Londres n'abandonne pas ses prétentions sur Hong-Kong

Genève, 12. — On mande de Londres :

Dans le « News Chronicle », M. Vernon Bartlett révèle que l'accord conclu entre l'Angleterre et la Chine en vue de l'abolition des droits extérritoriaux, ne concerne ni Hong-Kong ni Kow-Loon.

PLUS DE 2.000 SOLDATS DE TCHOUNG-KING SE RENDENT AUX JAPONAIS

Shanghaï, 12. — Au cours du mois de décembre, 2.031 soldats de Tchoung-King se sont rendus aux forces japonaises opérant dans les régions bordant le cours inférieur du Yang-Tsé.

Dans ce secteur, l'armée de Tchang Kai Chek a eu, au cours de cette même période plus de 2.600 tués.

Négociations nippo-indochinoises

Tokio, 12. — Les pourparlers entre le Japon et l'Indochine française ont été repris lundi à Saïgon entre M. Kuriyama, ambassadeur nippon, et le gouverneur général Decoux.

37 avions anglo-saxons abattus dans le Pacifique

Tokio, 12. — Le quartier général impérial communique :

L'aviation de l'armée de terre nippone, qui participe actuellement aux operations terrestres et aux transports, a engagé la lutte avec de puissantes formations aériennes ennemies dans le sud du Pacifique.

Depuis la fin décembre les résultats de ces engagements sont les suivants :

LE COMMUNIQUÉ ITALIEN

Rome, 12. — Le Grand Quartier Général des forces armées italiennes communique :

Dans la Syrte, activité particulièrement intense de l'aviation. Au cours de plusieurs actions dont l'efficacité a été constatée, des formations d'avions de combat italiens ainsi que des groupes de bombardiers allemands et de Stukas, ont attaqué des nécrodromes avancés ainsi que des concentrations de troupes et de véhicules automobiles. Dix-huit appareils ont été descendus en combats aériens, dont 7 par des chasseurs italiens et 11 par les Allemands. Un avion a été abattu par la D. C. A. et 4 autres ont été incendiés au sol. Quatre de nos avions ne sont pas pas rentrés à leur base. A Pessan, des forces armées ennemies supérieures en nombre ont été contraintes à se replier.

En Tunisie, des poussées ennemies appuyées par des tanks se sont heurtées à la défense de nos postes avancés. Des combats d'ordre local sont en cours. L'aviation allemande a bombardé un aérodrome algérien. De nombreux appareils garés au sol ont été gravement endommagés ; un dépôt de munitions a été atteint. D'autre part, un cargo a été atteint par des bombes dans le port de Bougie. Au cours de violents combats aériens, 5 appareils ennemis ont été descendus.

Hier après-midi, l'ennemi a exécuté un raid sur Naples et son agglomération. Les dégâts sont insignifiants. L'écroulement de quelques maisons a provoqué quelques pertes parmi la population civile, jusqu'ici en a décombré 22 morts et 55 blessés. Des 5 appareils multimoteurs qui prirent part à cette opération, 4 ont été détruits, soit 1 par la D. C. A et 3 par des chasseurs qui avaient décollé immédiatement, Deux de ces appareils se sont abattus dans la province de Salerne (à proximité des localités d'Acerno et de Calvanico Cipriano) ; le troisième, près de Lioni (province Avellino) et le quatrième, entre les lies Ischia et Procida. Quelques-uns des membres d'équipages ont péri ; d'autres ont été faits prisonniers.

34 avions ennemis abattus, 3 détruits au sol.

Nos pertes se chiffrent à 10 appareils, qui ont piqué sur leur but et ne sont pas rentrés à leur base.

LES AVIATEURS YANKEES ATTAQUENT UN NAVIRE-HOPITAL JAPONAIS

Tokio, 12. — On mande de Shonan :

Le 5 janvier, trois bombardiers américains ont attaqué le navire-hôpital nippon « Ariabia-Maru », qui se trouvait dans le port de Rangoon.

Le raid n'a causé que des dégâts minimes, les assaillants ayant été mis en fuite immédiatement par l'aviation nippone.

Conformément aux conventions internationales, l' « Aribia-Maru » portait nettement les signes distinctifs de navire-hôpital. D'autre part, la visibilité était excellente, ce qui exclut la possibilité d'une erreur de la part des assaillants.

A L'EST

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Berlin, 12. — Le D. N. B. apprend que, ce jour, des chasseurs allemands ont remporté de nouveaux et éclatants succès dans la région s'étendant entre le lac Ilmen et le lac Ladoga ainsi que dans les parages de Welikije-Louki.

Aux dernières nouvelles, 42 avions soviétiques, parmi lesquels plusieurs appareils blindés pour vol en rase-mottes, ont été abattus dans ces secteurs, au cours de violents engagements aériens.

Des informations faisant partie d'une escadre de chasse commandée par le major Trautloft ont, à elles seules, descendu 36 avions ennemis.

Le capitaine Philipp, chevalier de l'Ordre de la Croix de Fer avec feuilles de chêne et glaives, a abattu, au cours de la journée, 7 avions soviétiques.

De ce fait, il compte à son actif 146 victoires aériennes.

« UNE RUPTURE AVEC L'AXE SERAIT INOPPORTUNE »

déclare l'ex-président du Chili

Santiago de Chili, 12. — Dans un manifeste adressé à la population, M. Alessandri, ancien président du Chili, a déclaré qu'une rupture avec les puissances de l'Axe serait une manœuvre pour le moins « inopportune ».

« Toute resolution en ce sens, ajoute-t-il, ne s'etayerait d'ailleurs d'aucun argument sérieux ».

M. Alessandri précise, en outre, que, depuis la résolution votée par le Senat, le 25 juin 1942, la situation internationale ne s'est pas modifiee.

Traitant ensuite des promesses faites lors de la « déclaration de l'Atlantique », l'ex-président fait observer que les Chiliens veulent être les « amis », mais non les « vassaux » des Etats-Unis.

« Puisque le président Rios a déclaré lui-même qu'une rupture avec l'Axe signifierait la guerre, souligne encore M. Alessandri, on est en droit de se demander pour quel motif on irait jusqu'à courir un tel risque, d'autant plus, ajoute-t-il, que la grande malorité du pays ne desire « ni la rupture ni la guerre ».

L'ex-président conclut en disant que le Chili doit renforcer davantage encore les liens de traditionnelle amitié qui l'unissent à l'Argentine.

LA CORRESPONDANCE AVEC LES PRISONNIERS

Paris, 12. — Certains doutes se sont manifestés parmi les Français travaillant en Allemagne, au sujet de la correspondance avec les prisonniers. On rappelle, en conséquence, que seuls les parents au premier degré peuvent, dans le Reich, correspondre avec les prisonniers de guerre français. Ils doivent employer les formulaires postaux prévus pour cet usage.

LES ÉVÉNEMENTS D'AFRIQUE DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Quant à nous, a-t-il conclu il nous faudra apprendre la guerre de 1943.

Ni les Français ni les indigènes ne sont pressés de se battre pour les Anglo-Saxons

Le rédacteur militaire d'une agence allemande annonce la constitution d'un Conseil militaire anglo-américain destiné à l'organisation des forces dissidentes placées sous le commandement de l'ex-général Giraud. Examinant l'esprit des formations de Giraud, il écrit que ni les éléments français ni les indigènes ne sont pressés de se battre pour les Anglo-Saxons. Pour les indigènes, l'attitude des forces d'occupation à leur égard n'est pas faite pour faciliter les choses. Le différend De Gaulle-Giraud ne manquera pas non plus d'avoir des répercussions sur les évènements. En Tunisie, il n'y a eu jusqu'ici que des prises de contact entre les forces de l'Axe et les unités de Giraud ; ces observations se trouvent corroborées par des experiences faites sur place.

La destinée du capitaine L. R.

La destinée des Français qui en Afrique du Nord ont été livrés aux Américains par des traîtres et des dissidents, appartient, sans aucun doute au chapitre le plus triste de cette guerre pour la liberté de l'Europe.

Une fois de plus nous nous trouvons en présence d'un officier français qui n'a su échapper autrement à ses remords, qu'en prenant la fuite devant les Britanniques et les Américains, l'ayant obligé à se battre contre les défenseurs de son Continent.

Ce qui est caractéristique pour le capitaine L. R. c'est que durant cette guerre il était déjà une fois prisonnier des Allemands. Tombé entre nos mains sur la Marne en juin 1940, il a passé six mois de captivité en Allemagne, se trouvant libéré par la suite pour des raisons de santé. Le gouvernement de Vichy l'envoya au Maroc comme commissaire des affaires indigènes — situation ni militaire ni civile — Durant un an et demi il crut avoir échappé à la guerre. Lorsque les Anglais et les Américains après leur perte en Asie orientale ont décidé de s'emparer de l'Empire colonial français, le capitaine L..., fidèle au Maréchal Pétain, se défendit contre les agresseurs. Son bataillon fut durement éprouvé. Huit de ses officiers ont payé de leur vie leur fidélité au Maréchal et à l'Europe. Après que la résistance française fut brisée, les Américains se sont empressés d'envoyer vers la Tunisie les troupes qui venaient de se battre contre eux.

Pour commencer, les Américains leur ont promis de les mettre en service seulement trois mois après. Ensuite on changea d'avis, craignant que les troupes se remettant, prennent à nouveau les armes contre eux. C'est probablement là la raison pour laquelle on a très mal équipé ce groupe de combat, envoyé au front sans aucun moyen de communication. Pour chaque fusil-mitrailleur on leur a donné 250 balles, pour chaque compagnie un seul camion. Lorsqu'ils engagèrent le combat, les Français durent même se passer du soutien de l'artillerie qui leur avait pourtant été promise.

De même qu'en 1940, les Anglais considèrent encore à l'heure actuelle les Français uniquement comme chair à canon. Le capitaine L. parle avec un profond ressentiment également de ceux des Américains qui, « surveillent les ponts au Maroc et envoyent les Français mal équipés au front malgré leurs promesses de les laisser se reposer pendant trois mois. En 1940, j'ai terriblement souffert de la défaite de la France, notamment en tant que prisonnier. Mais aujourd'hui, je préfère la captivité allemande à la liberté américaine. »

LISEZ et UTILISEZ nos PETITES ANNONCES

LES EXPLOITS DES U-BOOTS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

35 attaques de sous-marins ! L'article du New-York Times » ajoute que les unités de guerre qui protégeaient le convoi ont aperçu simultanément jusque treize sous-marins allemands lançant leurs torpilles sur les cargos.

Un aveu tardif de l'Amirauté britannique

Berlin, 12. — Le 31 décembre 1942, l'agence Reuter, rendant compte de l'attaque entreprise par des forces navales de surface allemandes contre un convoi britannique près de l'île des Ours, affirmait que les unités d'escorte, comprenant des croiseurs et des destroyers, avaient repoussé cette attaque sans subir de pertes. Par contre, le communiqué allemand du 2 janvier signalait qu'un destroyer ennemi avait été coulé et que d'autres navires de guerre et de commerce avaient été avariés au cours du combat. Or, après un silence de dix jours, l'amirauté britannique vient d'avouer la perte du destroyer « Achates » et l'avarie du destroyer « Onslow », conducteur de flottille. Le communiqué britannique ajoute que les unités allemandes purent regagner leur base.

Les Américains reconnaissent la perte de plusieurs navires dont le porte-avions «HORNET»

Amsterdam, 12. — Le service britannique d'information mande de Washington que le ministère de la Marine des Etats-Unis a donné lundi soir les noms des navires de guerre américains dont la perte avait été cachée « pour des raisons de sécurité militaire » dans les communiqués précédents. Il s'agit des bâtiments suivants : le porte-avions « Hornet » qui aurait été coulé par des unités américaines après avoir été si fortement endommagé dans le combat du 26 octobre devant Santa-Cruz contre les Nippons, que toute remise en état eut été impossible ; les croiseurs légers « Juneau » et « Atlanta » et les destroyers « Cushing », « Preston », « Benham », « Walke », « Monassen », « Laffey » et « Barton » qui ont été coulés par l'action de l'ennemi les 13 et 15 novembre dans la bataille de Guadalquanar. Le croiseur « Northampton » a été coulé dans la nuit du 1er décembre au cours d'un combat qui s'est déroulé au nord de Guadalquanar.

Dautre part, le ministère de la Marine des Etats-Unis a annoncé lundi soir, la perte par torpillage, vers la mi-décembre, d'un navire de commerce américain de tonnage moyen, dans l'Atlantique, devant la côte nord de l'Amérique du Sud. Les survivants ont été débarqués à Norfolk et à Miami.

Navires endommagés à Gibraltar

Madrid, 12. — On mande d'Algéciras qu'un contre-torpilleurs britannique gravement endommagé, ainsi qu'un croiseur lourd, sont arrivés lundi dans le port de Gibraltar.

La participation italienne

Les sous-marins italiens ont coulé depuis le début de la guerre trente navires de guerre ennemis jaugeant 140.000 t. et 154 vapeurs avec environ 1.200.000 t. Par ailleurs 12 appareils ennemis ont été abattus par nos submersibles. En ce qui concerne le nombre de 184 unites coulées, il s'agit là de constatation indiscutable. Mais les sous-marins italiens ont infligé à l'adversaire des pertes bien plus sensibles par les torpilles et les endommagements. Le commandant de sous-marin italien le plus glorieux, est le capitaine de corvette Fecia di Cossato, ayant envoyé par le fond 17 vapeurs, un croiseur et ayant abattu un appareil quatrimoteurs. Il a anéanti en tout 153.581 tonnes. En deuxième lieu se trouve le capitaine de frégate Enzo Grossi avec 97.873 t. La troisième place revient au capitaine de frégate Londanesa Catani avec 80.000 t.

DUFF COOPER PARLE D'OR...

Stockholm, 12. — On mande de Londres :

Parlant à la « Royal Empire Society », M. Duff Cooper a déclaré :

« Je voudrais parfois que les Américains ne concentrassent pas toute leur attention sur l'Empire britannique. Il existe d'autres empires : le français, par exemple, et la colonie belge.

» Si les Anglais, poursuivit M. Duff Cooper, cessaient après la guerre de jouer le rôle important qu'ils assument aujourd'hui dans le monde, cela signifierait qu'une autre puissance prendrait leur place ».

Comme on lui demandait si cette « relève » serait souhaitable, l'orateur ajouta :

« Ce sera la tâche des nations alliées et en particulier de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis de diriger les peuples qui ont connu un destin malheureux, de les assister et de les introduire dans un monde soumis non plus au principe de l' « indépendance », mais à celui de la collaboration et de la dépendance réciproque ».

LE LAMENTABLE ÉPILOGUE D'UNE AVENTURE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ensuite, l'un des avocats de l'accusé n'était autre que Me François Valentin, ancien directeur de la Légion des Combattants qu'on aurait bien voulu voir ailleurs pour l'honneur de la Légion.

Ainsi, un épilogue lamentable a été donné à une affaire qui aurait dû avoir un plus grand retentissement. Car il ne s'agissait pas seulement de juger un « plaisantin » ; il y avait derrière lui toute la kyrielle des généraux, des amiraux et des hauts fonctionnaires qui ont trahi ou qui sont en passe de le faire et qui, à travers de Lattre, auraient été condamnés eux aussi. C'est pourquoi il fallait faire un exemple.

Bien sûr, nous ne sommes pas de ceux qui réclament des représailles excessives bien que nous frémissions d'indignation à la nouvelle des mesures que prend Giraud, en Afrique, pour « supprimer » tous ceux qui restent fidèles au Maréchal malgré l'attrait des « libertés » apportées par les Américains dans leurs fourgons. Mais nous estimons que ce jugement est par trop indulgent.

Dès le 6 février 1934, de Lattre de Tassigny s'était montré partisan d'une répression impitoyable. Il y avait gagné la sympathie de tous les bellicistes de la Chambre des Députés et du Sénat. En juillet 1940, il faisait peser sur l'Assemblée Nationale la menace d'un coup de force. Il n'occupait donc pas, comme le faisait remarquer hier un confrère de Paris, un emploi subalterne dans la dissidence. Ses antécédents suffisaient à éclairer ses ambitions. Il devait être jugé sans ménagement.

⁂

Ce procès, rappelant celui de Riom qui sombra dans le ridicule, est fort susceptible de faire à la France le plus grand tort car ceux qui nous contemplent sont en droit de se demander si autour du gouvernement ne gravitent pas toujours les mêmes cercles attentistes qui ont plongé notre patrie dans le sommeil pendant deux ans.

Ils sont en droit de douter aussi de la sincérité de certaines déclarations affirmant le désir de la France de sortir de l'impasse.

Nous avions eu Riom. Nous avons aujourd'hui Lyon. Rien n'est changé. Ce sont toujours les mêmes méthodes qui, à côté du gouvernement légal, semblent diriger la France. Et l'on tire la moralité que l'esprit révolutionnaire ne souffle pas plus ici que là. Il est vrai que la France entend faire sa révolution sans révolutionnaire. Comment, dès lors, s'étonner que le pays stagne et s'enlise ?

LA PEINE DE MORT POUR LES MARCHANDS NOIRS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'avocat général remplissant les fonctions du ministère public est assisté s'il y a lieu, d'un ou plusieurs substituts choisis parmi les magistrats du ressort de la Cour d'Appel et désignés par arrêté du Procureur général.

Art. 5. — Le Tribunal prononce : soit la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité ou de travaux forcés à temps,

soit le peine prévue par les dispositions retenues pour la qualification du fait poursuivi.

Dans tous les cas, l'amende ainsi que les peines accessoires ou complémentaires, notamment la confiscation des produits saisis, prévues par lesdites dispositions seront applicables. Le Tribunal spécial pourra en outre prononcer la confiscation totale ou partielle des biens des condamnés.

L'article 463 du Code pénal et la loi du 26 mars 1891 ne seront pas applicables.

Art. 6. — Les dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 ci-dessus seront applicables aux infractions commises avant l'entrée en vigueur de la présente loi et non encore jugées définitivement, mais seules pourront être prononcées les peines encourues conformément à la législation antérieure.

LA VALSE DES MILLIARDS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

puisqu'il y va de notre existence même. Et une guerre totale est une terrible réalité.

» Afin de pouvoir réaliser notre programme, il est nécessaire de mobiliser entièrement toutes les réserves en hommes et en matériel, dont disposent les Etats-Unis.

» C'est le motif pour lequel toutes les couches de la population doivent se pénétrer des nécessités de la guerre totale et les admettre sans réticence aucune ».

« Le nouveau budget, a affirmé le président, nous permettra de construire des navires avec lesquels nous pourrons mener efficacement la lutte contre l'ennemi ».

M. Roosevelt conclut en préconisant la création d'un important service de réadaptation professionnelle dont l'intervention serait de nature à rendre un million d'hommes à l'industrie des armements et dont la tâche consisterait également dans la rééducation des invalides anciens combattants en vue de l'utilisation de leur travail dans les entreprises de guerre.

Vers la catastrophe

Berlin, 12. — Commentant le discours prononcé par M. Roosevelt à l'occasion de la présentation du budget, le correspondant diplomatique du D. N. B. écrit :

« Lors de la publication du Livre blanc et plus encore après son message au Congrès, on pouvait prévoir que M. Roosevelt préparait une surprise à ses compatriotes. Elle leur est arrivée sous forme du « plan de 100 milliards de dollars » qui, comme l'a dit M. Roosevelt lui-même dans son exposé des motifs, constitue le « budget le plus formidable qu'aient connu les Etats-Unis ».

En annonçant la guerre totale avec toutes les conséquences économiques qu'elle entraîne et tous les sacrifices financiers qu'elle exige, M. Roosevelt n'a fait que paraphraser les paroles de M. Churchill lorsque celui-ci prétendait qu'il ne pouvait offrir à son peuple que du sang, du labeur et des larmes. Il a cru pouvoir expliquer et justifier son « programme draconien en vue du financement de la guerre » en alléguant qu'il fallait de toute façon éviter un effondrement à l'issue du conflit. Le spectre de l'inflation plane sur son exposé tout entier, quoique Roosevelt ait évidemment eu garde d'y faire la moindre allusion.

Les chiffres fantastiques qu'atteint la dette publique américaine illustrent un programme qui, nécessairement et en tenant compte des « terribles réalités de la guerre totalea » — pour reprendre le mot de M. Roosevelt lui-même — conduiront fatalement le peuple américain vers l'abîme et le désastre ».

Le Congrès américain s'apprête à examiner minutieusement le budget

Amsterdam, 12. — D'après le service américain d'information, les dirigeants du Congrès auraient déclaré lundi que le projet de budget de 100 milliards de dollars présenté par le Président serait soumis à un examen minutieux afin d'éviter tout gaspillage dans les dépenses militaires.

Une créature de Roosevelt indésirable

Stockholm, 12. — On mande de Washington à l' « United Press » que la nomination de M. Flynn aux fonctions de ministre et de représentant personnel de M. Roosevelt en Australie sera vivement discutée dans les milieux politiques nord-américains.

Au Congrès, ajoute-t-on, les républicains ont désapprouvé cette promotion et l'on se demande si le Sénat sera d'accord pour la ratifier.

L'organisation des syndicats uniques

Vichy, 12. — M. Hubert Lagardelle, secrétaire d'Etat au Travail, a reçu la Presse. Il lui a fait la déclaration suivante :

« De nouveaux décrets vont paraître incessamment. Il s'agit de préciser les textes sur les syndicats uniques et de déterminer de quelle manière seront désignés les membres des comité sociaux organisés sur le plan professionnel. Comme on le sait, les comités sociaux locaux, regionaux et nationaux, sont parmi les pièces maîtresses de la Chartre du Travail. Ils unissent dans une même activité professionnelle et sociale, patrons, cadres et ouvriers.

RAJUSTEMENT DES SALAIRES DANS L'AUTOMOBILE

M. Guilloton, secrétaire général de l'U.D.S.O. nous communique :

« Les employés et ouvriers de la fabrication et de la réparation de l'Automobile et du Cycle sont informés qu'un arrêté préfectoral modifiant leurs salaires, applicable depuis le premier jour de la période de travail qui a commencé ou suivi le 1er décembre 1942, est sorti à la date du 8 décembre 1942.

» Les intéressés peuvent en avoir communications à leur syndicat ou à l'Union Locale des Syndicats de leur localité, qui en ont reçu copie par les soins de l'Union Départementale ».

Informations Régionales

La relève

Les uns s'en vont...

Oui, les uns s'en vont... Mardi encore un train complet d'ouvriers de tous corps de métiers ainsi qu'un certain nombre de femmes, a quitté Lille à destination des usines et entreprises du Reich.

Le départ fut comme tous les précédents, sans histoire. Les parents de ces braves gens avaient tenu à les accompagner jusque sur le quai de la gare, jusqu'à l'instant de la séparation.

— Les autres reviennent

Les convois de prisonniers libérés au titre de la relève se succèdent, écrivions-nous. Un nouveau convoi est en effet arrivé mardi en gare de Lille où il a été accueilli avec cordialité par les personnalités administratives départementales et locales ainsi que par les représentants de la Maison du Prisonnier de *Lille*.

A *Arras*, tant lundi que mardi, les prisonniers libérés furent reçus par les personnalités locales représentants de la municipalité de la Maison du Prisonnier, Croix-Rouge et Secours National.

Arrivée à Lille de grands malades et blessés militaires

Mardi à 12 h. 45, est arrivé en gare de Lille un convoi important de malades et blessés rapatriés d'Allemagne, qui venaient de faire un étage dans les hôpitaux de Paris.

Le transport a été effectué par la section Automobile Sanitaire Féminine, avec le concours de Mlle Maille, Mmes Delaby et Siauve-Evaing et Mlles Carles, Dercoubaix et Felletier.

Le lieutenant Muller, gestionnaire de l'hôpital militaire, le docteur Deruy étaient présents à cette arrivée.

A 11 heures avait eu lieu à l'hôpital militaire de Lille une inspection officielle de la section automobile S.F. par Mme de Peyerimhoff, directrice générale du service automobile de la C.R.F. Paris et de la Comtesse de la Rochefoucault, directrice de la S.A.S.F. de Paris.

Une réception a été organisée en leur honneur à laquelle assistait le médecin colonel Sergeant, directeur du service de santé et le lieutenant-colonel Descamps, médecin chef de l'hôpital militaire, ainsi que le lieutenant Muller, gestionnaire de l'hôpital.

Un bébé meurt étouffé dans son berceau à Laon

Un pénible accident est survenu à *Laon*, le 12 janvier. Le jeune Claude Jean Pierre, 4 mois, dont les parents habitent rue Nestor-Gréhaut, a été trouvé mort dans son berceau, étouffé par son oreiller.

C'est le matin que la malheureuse mère trouva son bébé inanimé et tous les soins furent impuissants à le rappeler à la vie.

LIVRAISON DES BLÉS

La Préfecture Régionale communique :

Les contrôles de l'Office des Céréales ont permis de relever d'assez fréquentes inexactitudes dans les déclarations de battages. En outre, de nombreux producteurs, dont les battages sont achevés ou très avancés, n'ont pas livré aux organismes stockeurs conformément à la réglementation qui rend la livraison obligatoire dans les huit jours suivant l'opération de battage.

Les assujettis à la déclaration de battages (entrepreneurs ou producteurs disposant d'une batteuse) sont invités à rectifier, le cas échéant, leur déclaration, dans le plus bref délai, par lettre envoyée au Comité départemental des Battages.

Ces rectifications faites volontairement, seront admises sans entraîner de sanction pour leur auteur.

Les producteurs qui sont en retard dans leurs livraisons sont invités à livrer dans le plus bref délai à leur organisme stockeur toutes les quantités de blé qu'ils doivent au Ravitaillement du pays. Dans le cas où un cas de force majeure (manque de logement de l'organisme stockeur ou manque de moyens de transport) rendrait impossibles ces livraisons, les producteurs devront souscrire immédiatement l'engagement de livraison différée prévu par la réglementation de l'Office des Céréales.

Des amendes administratives de 1.000 à 5.000 fr. par quintal seront infligées à ceux qui auront fait une déclaration de battage inexacte et non rectifiée ainsi qu'aux producteurs qui n'auront pas satisfait à l'obligation de livrer.

A l'Intendance de Police

Un examen pour le recrutement d'un traducteur-dactylographe aux Service de l'Intendance de Police aura lieu à la Préfecture du Nord.

Les candidats sont priés d'adresser leur demande à la Préfecture, Service de la Traduction, avant le 16 janvier 1943

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 14 janvier 1943. — Soleil : Lever à 8 h. 42. Coucher à 17 h. 17.

Aujourd'hui : Saint-Hilaire. — Demain : Saint-Maur.

LES 6 MILLIONS et d'autres gros lots sont dans le Nord

L'an dernier, en cinq mois, le Crédit du Nord a eu la chance extraordinaire de « décrocher » les cinq gros lots et, évidemment, de les répartir entre les personnes de sa clientèle qui, avec fidélité, souscrivent aux billets de la Loterie Nationale.

L'année 1942 débuta admirablement et l'évènement heureux qui vient de surgir est de bon augure. Qu'en en juge.

Le gros lot de 6 millions qui vient de sortir des sphères : 069.622 a, à nouveau, été gagné avec les billets du Crédit du Nord, répartis en dixièmes dans la région de Lille.

Le N° 639.189 sort avec un lot d'un million, également réparti en dixièmes.

Deux lots de 500.000 frs sont enfin, eux aussi, destinés à demeurer dans nos départements.

C'est là, on en conviendra, un succès sans précédent, qui prouve que les dixièmes du Crédit du Nord ont véritablement le facteur « chance » pour eux.

Nous pouvons nous en réjouir pour les heureux et nombreux gagnants de notre région.

Émission et mise en vente des billets de la Loterie Nationale

Le J. O. du 6 janvier 1943 publie le texte de l'arrêté ministériel du 1er Juillet 1942, qui place les émetteurs et les vendeurs de fractions de billets de la Loterie Nationale dans l'obligation de renouveler la déclaration prescrite par les décrets des 8 août 1935, 20 octobre 1935, 8 mars 1938, et qui fixe une procédure nouvelle en ce qui concerne la délivrance du récépissé auquel donne lieu cette déclaration.

En conséquence, les intéressés sont invités à s'adresser par écrit à la Préfecture du Nord (2e Division, 1er bureau, police générale).

Aux fabricants, commerçants et dépositaires de chicorée et autres succédanés de café

L'Administration des Contributions indirectes nous communique :

« Une loi du 24 octobre 1942, publiée au J.O. du 6 janvier 1943, vient de rétablir l'impôt sur la chicorée et autres succédanés de café.

» Cette loi applicable dans les délais ordinaires de promulgation (le 14 janvier à zéro heure dans le département du Nord) prévoit la reprise des stocks existant chez les différents détenteurs.

» A cet effet, *les fabricants, commerçants et dépositaires* de chicorée et autres succédanés de café sont tenus de déclarer à la recette buraliste des Contributions Indirectes, dans le délai de 5 jours, toutes les quantités en leur possession au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Les quantités en cours de transport doivent être déclarées dans les 5 jours de leur arrivée à destination.

» Toutefois, la déclaration n'est pas exigée des *commerçants vendant exclusivement au détail* si les quantités détenues et celles en cours de transport *n'excèdent pas ensemble 50 kilogrammes*.

» Il est précisé à ce sujet que les hôteliers, cafetiers, restaurateurs sont considérés comme des détaillants de chicorée et rentrent dans la catégorie des commerçants astreints à la déclaration si leur stock, y compris les quantités en cours de transport, est supérieure à 50 kilogrammes.

» Par ailleurs, en ce qui concerne les maisons à succursales multiples, le stock à considérer est celui détenu par l'ensemble de l'entrepôt central et des succursales ou dépôts.

» L'attention des fabricants et marchands en gros assimilés aux fabricants est en outre appelée sur l'obligation qui leur incombe de souscrire, parallèlement à leur déclaration de stock, une déclaration de profession.

» Les quantités de chicorée et autres succédanés du café détenues par les fabricants ou préparateurs de mélanges et marchands en gros assimilés seront prises en charge au compte de ces derniers.

Quant à celles détenues par les simples commerçants et détaillants, elles seront soumises immédiatement à l'impôt dont le taux est fixé à 250 fr par quintal.

» Tout défaut de déclaration ou toute déclaration inexacte constituera une contravention passible d'une amende égale au quintuple des droits éludés ou compromis, décimes en sus ».

AUX COMMERÇANTS EN POMMES DE TERRE

Il est porté à la connaissance des intéressés, que le Bureau du Comité Central de Ravitaillement des pommes de terre pour le Nord, 110, rue Jacquemars-Giélée, à Lille, pour le Pas-de-Calais, 5, rue du Vert-Soufflet à Arras, procédera à l'étude de nouvelles demandes de cartes professionnelles qui lui seront adressées au cours des mois de janvier et février.

En conséquence, les intéressés, grossistes et détaillants qui pourraient produire des références relatives aux années 1938-1939 sont invités à faire leur demande sans retard.

Il est rappelé que les transactions commerciales se rapportant à la pomme de terre sont interdites aux personnes dépourvues d'une carte professionnelle.

PETITE COMTESSE

Par MAX DU VEUZIT

— 58 —

— Oh, monsieur Philippe, même si votre... si Mme la comtesse ne me l'avait pas recommandé... je n'aurais pas su résister au besoin de vous offrir mes services... de vous demander de vos nouvelles. J'étais là à votre naissance, monsieur Philippe, et je vous ai appris vos premiers pas avec la défunte ma femme qui était chargée de vous promener quand dame Lucas était occupée auprès de votre mère.

— Je ne l'oublie pas, mon vieux Carolin, fit Philippe, remué par cette évocation, en cette fin de journée si fertile en émotions de toutes sortes.

« Et je suis content que tu sois là, reprit-il sur le même ton amical. Tu as raison, je me sens bien seul ce soir !

— Même la comtesse n'aurait pas dû s'éloigner... que monsieur le comte me pardonne cette remarque mais ce soir, c'était trop tôt.

— Ça vaut mieux ! Je t'assure que c'est préférable...

Un silence pendant lequel Philippe songea quelle gêne il y eût eu entre eux, si elle n'avait pas eu la bonne idée de repartir au plus vite.

Il y eut une allée et venue de serviteurs apportant la suite du dîner.

Puis, quand ils furent seuls, à nouveau, Philippe demanda :

— Elle est arrivée ce matin ?

— C'est de madame la comtesse que monsieur parle ?

— Oui. C'est ce matin ?

— Oh, madame n'a pas quitté le château depuis dix jours.

—\Tous les deux, sous le même toit, je ne l'ai pas aperçue.

— Oh, il est forcé que monsieur Philippe lui ait causé : elle s'est occupée de tout.

— Je ne l'ai pas même vue !

— Tout de même, monsieur, c'est elle qui conduisait le deuil.

Philippe s'étonna véritablement cette fois :

— Je ne vois pas. Laquelle donc ?

— Elle faisait vis-à-vis à monsieur le comte, à la porte de l'église et au cimetière.

— Je n'ai pas fait attention.

— La petite brune.

Il sursauta :

— Quelle petite brune ?

Il avait jeté cette question presque avec colère.

C'est que ce qualificatif de « petite brune » évoquait pour lui la délicieuse enfant qui avait si longtemps retenu son attention.

Et comme la femme qui portait son nom n'avait aucun rapport avec cette jolie fille, l'idée du rapprochement que forçait cette description de la « petite brune » lui faisait l'effet d'un sacrilège.

Le domestique ne devina pas ce qui se passait dans l'âme du jeune homme.

— Monsieur avait tellement de chagrin, ces jours-ci, qu'il n'a rien remarqué, rien vu.

— Oui, ma pensée était loin de Mme Darteuil-d'Armons.

— C'est pas étonnant après un coup pareil !

Mais les idées de Philippe avaient évolué vers l'enfant brune.

— Tu parlais, tout à l'heure, de petite brune. Il y en avait une ici, ces jours-ci, qui était bien jolie et que je n'ai pu identifier... Je l'avais prise pour l'ainée de mes nièces et je crois que je m'étais trompé.

— Ces demoiselles Charles d'Armons sont venues, avant-hier, veiller leur grand'mère. Ce matin, elles ont assisté aux funérailles pour repartir aussitôt auprès de leur mère malade.

— Justement, il ne s'agit pas de l'une d'elles. Alors, dis-moi, cette jeune fille brune, si fine, si jolie ? des yeux noirs immenses. Elle était en grand deuil. Tu ne vois pas ce que je veux dire ?

— Une toute petite ?

— Oui, une enfant encore.

— Oh, non ! Une femme !

— Une jeune fille charmante.

Le vieil homme regarda son maître avec hésitation.

— Dame... je ne vois pas... à moins que ce ne soit Mme la comtesse.

— Je te dis une enfant délic